
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 21/01/19

Présents : MM. J-P LEDUC (Président) , M. P. ALEXANDRE, M. H. SOULE . L. JOUBERT, M. PANARIELLO M.Y. AVOIRTE (CD), Mme RUPERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIER

519112 LIMAY ALJ - U19 D2A RAPPEL

Courrier de la ligue de Paris ile de France,

Extrait du procès verbal de la réunion de la commission Régional de Discipline du 07/11/2018, nous informant d'une suspension de terrain d'un match ferme et d'un match avec sursis à l'équipe U19 D2A de LIMAY ALJ.

La Commission avait décidé, dans son journal YF 1589. que la sanction serait appliquée sur la rencontre du 10/02/19, Limay ALJ / Rosny CSM

La Commission est toujours dans l'attente des informations concernant le terrain choisi et demande à LIMAY une réponse pour le 25/01/2019.

En l'absence de réponse le match serait déclaré perdu.

500605 ST CYR AFC

Courrier informant de l'arrêté municipal de fermeture de terrain du 07/01/2019 au 10/03/2019, la Commission vous demande de faire parvenir la liste des matches concernés.

DEMANDES

SENIORS

D1-U DU 17/03/2019

50021.2 MANTOIS 78 FC 3 / HOUILLES AC 2

En raison de l'absence d'un membre du staff pour le 17/03, demande de HOUILLES AC pour avancer la rencontre au 24/02.

Compte tenu du motif invoqué, la Commission ne peut donner suite à votre demande.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

SENIORS

D5-A DU 13/01/2019

50528.1 VAUXOISE ES 1 / MANTES USC 1

Pris note du rapport de l'arbitre.

VETERANS

D3-A DU 13/01/2019

51048.1 VILLENES ORGEVAL 11 / AUBERGENVILLE FC 12

Pris note du courrier de VILLENES ORGEVAL.

U17

D4-C DU 13/01/2019

52566.1 FOURQUEUX OMS 1 / CHAMBOURCY ASM 1

Pris note du rapport de FOURQUEUX

COUPE DES YVELINES U15

59729.1 DU 19/01/2019

LES CHESNAY FC 78 / CELLOIS CS

Pris note du rapport du CHESNAY.

+45 ANS

54966.1 DU 11/01/2019

AS AUTEUILLOIS / USBS EPONE

Pris note du rapport de AUTEUILLOIS.

U16F

(ERRATUM

POULE B DU 15/12/2018

54416.1 BUC FOOT AO 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

La commission annule les sanctions suivantes envers le club de BUC :

sanctionne l'équipe de BUC d'une amende de 20 € selon l'annexe 2 du RS du D.Y.F. (non production d'un rapport demandé par une commission) et selon l'annexe 11 du RS du D.Y.F. d'un avertissement et d'une amende de 30 € .